

N° CP 6^e/56-07
Séance du - 8 JUIN 2007

**STRATEGIE POUR LE DEVELOPPEMENT
DES COLLECTES SELECTIVES DES BIODECHETS : APPEL A PROJETS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^{ème}/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/II-6^e/12 du 23 mars 2007 relative à la stratégie pour le développement des collectes sélectives des biodéchets,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Adopte le cahier des charges de l'appel à projets joint au rapport,
- ❖ Adopte la convention de mise à disposition d'équipements aux EPCI, jointe au rapport

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet ..1.2.. JUIN ..
Publié :1.5.. JUIN ..2007
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre
.....abstentions